

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-neuf novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice 23

De présents 21

De votants 23

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. CHAPUIS-ROUX Francis, Mme MOKRI Djamila, Mme BOUCHART Carine, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. VAUCHELLE Patrick, M. DELAME Cédric et Mme LOISEL Marie Christine.

Absents représentés :

M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.
Mme GRIGNON LECLUZE Amélie qui avait donné pouvoir à M. DELAME Cédric.

Secrétaire : Mme DELPLANQUE Sophie

OBJET

**Acquisition d'une suite logicielle
Demande de subvention
modificative au titre de la DETR**

Date de la convocation : 23/11/22

Nombre de votes pour : 23
 Nombre de votes contre : 0
 Nombre d'abstentions : 0

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'obligation pour la collectivité de changer de logiciel afin de permettre la transposition des données de la M14 vers la M57

CONSIDERANT le devis modificatif de la Sté JVS

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

VALIDE le devis de la Sté JVS pour la fourniture d'une suite logicielle d'un montant de 12 953 € HT

DECIDE de modifier la demande de subvention sollicitée au titre de la DETR, à hauteur de 50 %, dans le cadre du programme d'informatisation des mairies.

S'ENGAGE à prendre en charge le montant restant à la charge de la commune tel que mentionné sur le plan de financement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.
Extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 30/11/2022
 Reçu en préfecture le 30/11/2022
 Affiché le
 ID : 060-216003715-20221129-29NOV22_08-DE

Signé par : Denis FLOUR
 Date : 30/11/2022
 Qualité : Maire

Le Maire,
 Denis FLOUR

